ARR 26 - 293

Accusé de réception en préfecture
094-219400173-20261028-ARR26-293-AR
Date de télétransmission : 28/10/2026
Date de réception préfecture : 28/10/2026

VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE

Direction Population
Service Affaires Générales et Etat Civil
Affaire suivie par AR
Tél. : 01.89.12.40.84

Publié le
28 OCT. 2026

ARRETE

OBJET : Autorisation accordée à Monsieur BELIGON Serge gérant de la société Burger Signature Emilie dont le siège social est situé au 18 bis route de Bu 78550 Houdan, d'ouvrir un débit de boissons temporaire de 3ème catégorie à l'occasion de la foire au troc et aux cochons, qui se tiendra Place du Marché, le samedi 7 novembre de 10h00 à 19h00 et le dimanche 8 novembre 2026 de 10h00 à 18h00.

Le Maire de Champigny-sur-Marne,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2211-1, L.2212-1 et L.2212-2 ;

Vu le Code de la santé publique, et notamment les articles L.3321-1 et L.3334-1 à L.3335-4 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2008/5324 du 22 décembre 2008 portant interdiction d'établissement des débits de boissons autour de certains édifices et bâtiments ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2016/3254 du 14 octobre 2016 portant réglementation des heures d'ouverture et de fermeture des débits de boissons à consommer sur place dans le Val-de-Marne ;

Vu le procès-verbal d'élection du Maire et des adjoints de Champigny-sur-Marne daté du 21 mars 2026 ;

Vu la délibération n° 2026-025 du 21 mars 2026 du Conseil Municipal de Champigny-sur-Marne, élisant Monsieur Laurent JEANNE, Maire de Champigny-sur-Marne au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Vu la demande présentée par Monsieur BELIGON Serge gérant de la société Burger Signature Emilie, en vue d'obtenir l'autorisation d'ouvrir un débit de boissons temporaire à l'occasion de la manifestation susvisée ;

champignysurmarne.fr

Accusé de réception en préfecture
094-219400173-20261028-ARR26-293-AR
Date de télétransmission : 28/10/2026
Date de réception préfecture : 28/10/2026

ARRETE

ARTICLE 1 : **DONNE AUTORISATION** à Monsieur BELIGON Serge à ouvrir un débit de boissons temporaire de 3ème catégorie à l'occasion de la foire au troc et aux cochons, qui se tiendra Place du Marché, le samedi 7 novembre de 10h00 à 19h00 et le dimanche 8 novembre 2026 de 10h00 à 18h00.

ARTICLE 2 : **INDIQUE** que la Directrice générale des services de la Commune est chargée de l'exécution du présent arrêté et notamment de faire procéder à sa publication.

ARTICLE 3 : **DIT** que l'ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commissaire de Police de Champigny-sur-Marne ;
- Monsieur BELIGON Serge géant de la société Burger Signature Emilie

Fait à Champigny-sur-Marne le 28 OCT. 2026

MAIRIE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE (Val-de-Marne)

Monsieur Laurent JEANNE
Maire de Champigny-sur-Marne
Conseiller régional d'Ile-de-France

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou son affichage ou sa notification aux intéressés ainsi qu'à sa transmission au représentant de l'état. La juridiction administrative compétente peut être saisie par l'application « Télé recours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr.